

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique en nombre limité, sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Le conseil s'est réuni à la salle socioculturelle, dans les conditions prévues par les textes pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : : M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Dominique BELGACEM, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, Mme Sylvie LEHOBEY, Mme Anne POUSSI ELGUE, M. Benoît RABEL, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT.

Absents : Mme Annabelle BEAUQUESNE excusée, M. Christophe GACEM, M. Yann LE ROUX excusé (procuration à Mme RIVIERE-DAILLEN COURT).

Secrétaire : Mme LEHOBEY Sylvie.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue St Pierre.

Délibération n° 2021/05/19-01.

Mme le Maire rappelle qu'il avait été convenu de revoir les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 17 rue St Pierre occupé par Mme BOURDON Fanny, l'échéance est au 1^{er} juin. Le loyer actuel est de 543.65 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 544.15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la revalorisation.

Délibération de désaffectation et d'aliénation d'une portion du chemin rural n° 125 à la Basse Guette suite à l'enquête publique.

Délibération n° 2021/05/19-02.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 26 novembre 2020, le conseil avait décidé de lancer l'enquête publique nécessaire en vue de la cession ultérieure d'une portion du chemin rural n° 125 à la Basse Guette qui n'est plus affectée à l'usage du public.

Par délibération du 18 mars 2021, le conseil a également fixé les conditions de cession du chemin après enquête publique et après estimation des Domaines.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 26 avril 2021. A l'issue

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 19/05/2021

de cette enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation partielle de ce chemin rural au droit de la parcelle de Mme JAMAULT Marie-France (ZD 91) jusqu'à son extrémité ; c'est-à-dire jusqu'au droit de la parcelle de M. et Mme BOURGUENOLLE Jean-Luc (ZD 171).

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- de désaffecter la portion de ce chemin rural au droit de la parcelle de Mme JAMAULT Marie-France (ZD91) jusqu'à son extrémité ; c'est-à-dire jusqu'au droit de la parcelle de M. et Mme BOURGUENOLLE Jean-Luc (ZD 171) en vue de sa cession ; la superficie exacte sera déterminée par le document d'arpentage
- de charger Mme le Maire de poursuivre la procédure en vue de la cession au(x) propriétaire(s) riverain(s) et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Le conseil municipal, par 16 pour et 1 abstention, approuve l'ensemble de ces propositions.

Circulation route côtière.

Délibération n° 2021/05/19-03.

Mme le Maire indique que le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises. Des rencontres ont eu lieu avec les riverains, les représentants de l'Aéroclub, avec M. le Sous-Préfet et la DDTM ainsi qu'avec le Département. Dans le cadre de ces réunions, différents scénarios ont été évoqués allant jusqu'à une fermeture complète de la circulation. L'étude du stationnement est à poursuivre. Le Département va accompagner la commune après l'été dans la réflexion sur l'aspect pédagogique notamment. La pose de compteurs de véhicules sera également effectuée.

Aussi, le groupe de travail s'est orienté pour une période du 1^{er} juin au 30 septembre 2021 vers une proposition de mise à l'essai d'une circulation à sens unique dans le sens Flaget vers Bouillé jusqu'à l'aérodrome, avec une limitation de la vitesse à 30 km/h et un stationnement à droite dans ce sens de circulation. Cela fera l'objet d'un arrêté du Maire. Un bilan pourra être fait à l'issue de cette période.

M. CHARUEL s'occupe de la commande de panneaux nécessaire. Compte tenu des délais de livraison, il conviendra d'adapter la date de début de cette circulation à sens unique.

Compte tenu que les réunions publiques sont actuellement impossibles, le groupe de travail propose également d'adresser un courrier d'information à l'ensemble des habitants de la commune. M. NOCQUET donne lecture du projet de courrier.

Contact sera également pris avec la Communauté d'Agglomération concernant l'aérodrome, le stationnement.

Suite à la demande de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette expérimentation de sens unique.

Travaux rue des Landes et résidence du Manoir.

Mme le Maire indique les travaux réalisés en préalable aux travaux de voirie (effacement réseaux électriques, alimentation en eau potable (résidence du Manoir), réparations sur réseau d'eaux usées) par les différents autres intervenants SDEM50, SDeau50, Communauté d'agglomération sont commencés.

L'ensemble des travaux vont s'étaler jusqu'à l'automne ; les travaux de voirie sont prévus pour septembre, octobre.

- **Demande de subvention DETR**
Délibération n° 2021/05/19-04

Mme le Maire rappelle que le projet des travaux de voirie dans la Rue des Landes et la Résidence du Manoir a été inscrit au budget 2021.

A la suite des travaux sur les différents réseaux faits par le SDEM50, le SDeau50 et la Communauté d'Agglomération, la commune assure les travaux de grosses réparations et de renforcement de voirie.

Le montant de ces travaux a été estimé à 187 631.00 € H.T par le bureau d'études communautaire.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé.

Il est précisé qu'en dehors des éventuelles subventions qui pourraient être obtenues, ces travaux seront autofinancés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander cette subvention et charge Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Budget principal 2021 – décision modificative n° 1.

Délibération n° 2021/05/19-05.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications de crédits suivantes suivant les informations connues depuis la préparation du budget en ce qui concerne les dotations, taxes et compensations :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615228 : Entretien des autres bâtiments		+ 32 807 €		
R 73111 : impôts directs locaux			- 79 132 €	
R. 7411 : Dotation forfaitaire				+ 20 €
R 74121 : Dotation de solidarité rurale				+ 7 362 €

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 19/05/2021

R 74127 : Dotation nationale de péréquation				+ 6 075 €
R 74834 : Etat – compensation taxe foncière				+ 114 853 €
R 74835 : Compensation exonération taxe habitation			- 16 371 €	
TOTAL		+ 32 807 €	- 95 503 €	+ 128 310 €
TOTAL GENERAL		+ 32 807 €		+ 32 807 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces éléments.

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Un premier point est fait sur l'organisation préparée des bureaux de vote pour ces 2 scrutins en tenant compte des recommandations reçues par circulaire préfectorale.

Questions diverses.

- Projet cimetièrre : l'équipe de maîtrise d'œuvre étant retenue (La FABrique et l'Atelier DAPREY DEGEORGES), les réunions démarrent avec un comité technique et un comité de pilotage auxquels les élus participent :

- o Comité technique composé de quelques élus : Mme le Maire, les adjoints et M. BELGACEM, M. LE ROUX, Mme LEHOBEY, Mme POUSSIELGUE
- o Comité de pilotage : l'ensemble des membres du conseil y sera invité.

- Mme le Maire fait part des marchés signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics depuis le dernier conseil.

- Lettre de Mmes REBOUL et DOUBLET : Mme le Maire indique qu'elle-même et M. NOCQUET ont reçu Mmes REBOUL et DOUBLET. Elle donne lecture du courrier remis concernant les souhaits des habitants sur le quartier du Bois Neuville (usage du chemin, entretien du lien social, aspect environnemental, biodiversité...). Un plan des différentes propriétés privées (dont le chemin) est présenté au conseil. Le conseil ne souhaite pas donner suite.

- Travaux de nettoyage dans l'église : des travaux de nettoyage de fientes de pigeons et de dégagement de gravats vont avoir lieu dans le clocher et seront réalisés par l'entreprise NETTO DECOR. Ils sont prévus les 14 et 15 juin et nécessiteront la fermeture de l'église.

- M. RABEL donne des informations sur la Communauté d'Agglomération et donne lecture de la réponse qui a été adressée à Mme le Maire sur la question posée au sujet du manque de médecins suite à plusieurs départs dans le secteur d'Avranches.

- Urbanisme : M. NOCQUET fait part des permis de construire et des déclarations préalables de travaux déposés, accordés ou refusés depuis le dernier conseil.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 19/05/2021

- Mme le Maire indique que, le CCAS étant là pour étudier et aider le cas échéant les familles rencontrant des difficultés, elle a répondu ne pas souhaiter inscrire la collectivité dans le dispositif « cantine à 1 € » nécessitant la mise en place de tarifs différenciés suivant le quotient familial.

- Mme le Maire a fait part du surcroît de travail actuel aux services techniques qui nécessiterait d'avoir recours à du personnel supplémentaire ou à une mise à disposition. Le conseil y est favorable.

- Prochain conseil : il est prévu le 10 juin.